DEPARTEMENT DE L'YONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

ARRONDISSEMENT D'AVALLON

Le seize février deux mille dix-sept à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente d'Ancy-Le-Franc, sous la présidence de Madame Anne JERUSALEM.

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE TONNERROIS EN BOURGOGNE

Etaient présents: Aisy-Sur-Armancon: M. BURGRAF Roland, Ancy-Le-Franc: M. DELAGNEAU Emmanuel, M. DICHE Jean-Marc, Mme ROYER Maryse, Ancy-Le-Libre: Mme BURGEVIN Véronique, Argenteuil-Sur-Armançon: M. MACKAIE Michel, Arthonnay: M. LEONARD Jean-Claude, Bernouil: M. PICARD Bruno, Chassignelles: Mme JERUSALEM Anne, Cheney: M. BOLLENOT Jean-Louis, Collan: Mme GIBIER Pierrette, Cruzy-Le-Châtel: M. ADAM Jean-Claude, Cry-Sur-Armançon: M. DE PINHO José, Dannemoine: M. KLOËTZLEN Eric, Dyé: M. DURAND Olivier, Flogny La Chapelle: M. CAILLIET Jean-Bernard, Mme CONVERSAT Pierrette, M. GOVIN Gérard, Fulvy: M. HERBERT Robert, Gigny: M. REMY Georges, Gland: Mme NEYENS Sandrine, July: M. FLEURY François, Junay: M. PROT Dominique, Lézinnes: M. GALAUD Jean-Claude, M. MOULINIER Laurent, Mélisey: M. BOUCHARD Michel, Nuits-Sur-Armançon: M. GONON Jean-Louis, Pacy-Sur-Armançon: M. GOUX Jean-Luc, Perrigny-Sur-Armançon: Mme DAL DEGAN MASCREZ Anne-Marie, Pimelles: M. ZANCONATO Eric, Quincerot: M. BETHOUART Serge, Ravières: M. HELOIRE Nicolas, M. LETIENNE Bruno, Roffey: M. GAUTHERON Rémi, Rugny: M. NEVEUX Jacky, Saint-Martin-Sur-Armançon: Mme MUNIER Françoise, Sambourg: M. PARIS Stéphane, Sennevoy-Le-Bas: M. GILBERT Jacques, Sennevoy-Le-Haut: M. MARONNAT Jean-Louis, Stigny: M. BAYOL Jacques, Tanlay: M. BOUILHAC Jean-Pierre, M. BOURNIER Edmond, Mme PICOCHE Elisabeth, Thorey: M. NICOLLE Régis, Tonnerre: Mme AGUILAR Dominique, Mme BOIX Anne-Marie, Mme DOUSSEAUX Jacqueline, Mme DUFIT Sophie, Mme GOUMAZ Delphine, M. GOURDIN Jean-Pierre, M. HARDY Raymond, M. LENOIR Pascal, M. ROBERT Christian, M. SERIN Mickail, Trichey: Mme GRIFFON Delphine, Tronchoy: Mme ARBILLOT Annie, Vézannes: M. LHOMME Régis, Vézinnes: Mme BORGHI Micheline, Villiers-Les-Hauts: M. BERCIER Jacques, Villon: M. BAUDOIN Didier, Vireaux: M. PONSARD José.

Nombre de conseillers :

<u>Excusés</u>: *Molosmes*: Mme FERLET Anne-Marie, *Tonnerre*: M. CLEMENT Bernard, Mme COELHO Caroline, *Viviers*: M. PORTIER Virgile, *Yrouerre*: M. PIANON Maurice.

- En exercice: 75 - Présents: 61 - Absent(s): 5 - Pouvoir(s): 9 - Votants: 70

Excusés avant donné pouvoir: Argentenay: Mme TRONEL Catherine, Baon: M. CHARREAU Philippe, Epineuil: Mme SAVIE EUSTACHE Françoise, Serrigny: Mme THOMAS Nadine, Tissey: M. LEVOY Thomas, Tonnerre: Mme BERRY Véronique, Mme LAPERT Justine, M. ORTEGA Olivier, M. RENOUARD Claude.

Délibération n° 13-2017

Secrétaire de séance: M. BAUDOIN Didier

Date de convocation: 10 février 2017

Objet:

DEVELOPPEMENT DURABLE

GEstion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations

Désignation des délégués SEOUANA (ex-SICEC) Dans le cadre de l'extension de périmètre du SICEC actée par arrêté interpréfectoral du 23 décembre 2016, et dans le prolongement d'une évolution statutaire ayant conduit à la création du Syndicat Mixte SEQUANA, le conseil communautaire doit désigner 7 représentants titulaires et 7 représentants suppléants au sein du conseil syndical de cette nouvelle collectivité.

Considérant le transfert à l'intercommunalité, en 2014, de la compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations,

Considérant le principe de représentation-substitution qui en découle, repris par l'arrêté portant extension de périmètre du Syndicat Intercommunal des Cours d'Eau du Châtillonnais puis par les statuts du syndicat mixte SEQUANA,

Considérant que seul un délégué communautaire ou un conseiller municipal peut représenter Le Tonnerrois en Bourgogne auprès du SEQUANA, ses nouveaux statuts ayant fait l'objet d'un arrêté interpréfectoral,

Madame la Présidente propose de s'appuyer sur les désignations proposées par les maires.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

089-200039642-20170216-13-2017-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/02/2017 Publication : 24/02/2017

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire

70 pour

0 contre

0 abstention

DESIGNE les représentants visés en annexe auprès du Syndicat Mixte Sequana.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits. Pour copie conforme.

La présidente,



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

089-200039642-20170216-13-2017-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/02/2017 Publication : 24/02/2017